

30.06.2004 - 13:25 Uhr

Mesures d'accompagnement Le strict minimum

Berne (ots) -

L'extension de la libre circulation des personnes aux ressortissant(e)s des nouveaux États membres de l'Union européenne (UE) se traduira par l'ouverture quasi illimitée du marché du travail indigène. Et parmi les pays dans lesquels les entreprises suisses pour-ront à l'avenir recruter de la main-d'œuvre, il en est où les salaires sont nettement inférieurs à ceux versés dans notre pays.

L'Union syndicale suisse (USS) regrette, étant donné l'existence de ce fossé entre les salaires versés dans certains des nouveaux États membres de l'UE et ceux de Suisse, que les employeurs se soient catégoriquement opposés, dans le groupe de travail chargé de plancher sur ces mesures d'accompagnement, à des mesures préventives contre la pression sur les salaires. L'USS salue par contre le fait que les mesures d'accompagnement en vigueur seront améliorées.

Mais les améliorations proposées représentent le strict minimum. Les mesures d'accompagnement doivent pouvoir empêcher la sous-enchère salariale aussi sur un marché du travail ouvert aux nouveaux États membres de l'UE. En l'absence de ces améliorations, les syndicats ne pourront pas donner leur accord à une extension de la libre circulation aux ressortissant(e)s de ces pays.

Serge Gaillard (079 353 11 06) et Daniel Oesch, (031 377 01 18) se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information sur cette question.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100476581> abgerufen werden.